

Survie du SASEC : la FPPE continue à porter nos revendications

À nos membres

Animatrices et animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire

L'année 2019-2020 n'a pas été facile pour votre corps d'emplois, mais nous tenons à vous rassurer : plus que jamais, la FPPE croit en la pertinence du SASEC et considère votre contribution significative dans la vie des élèves.

En octobre 2019, le projet de loi n° 40 a été déposé et nous avons été stupéfaits d'y trouver l'abrogation des trois mentions aux services d'animation à la vie spirituelle de la Loi sur l'instruction publique (LIP). Malgré nos revendications, en [FPPE](#) et avec la [CSQ](#), le projet de loi a été adopté sous bâillon en février 2020 et depuis, la LIP ne contient plus de référence au SASEC.

En janvier dernier, le Ministre Roberge a annoncé la refonte du cours d'éthique et culture religieuse (ECR), principalement pour « laisser moins de place » aux questions de religions dans ce programme qui a souvent été l'objet de contestation. La FPPE a participé aux deux forums portant sur le nouveau cours d'ECR, justement afin d'y rappeler que les AVSEC travaillent déjà sur les principales thématiques que le Ministère souhaite y introduire (relations interpersonnelles, éthique, écocitoyenneté, etc.).

La volonté politique est claire : le gouvernement Legault veut retirer des institutions publiques en général et de l'école en particulier toute référence au religieux, incluant à tort le concept de vie spirituelle.

Depuis quelques semaines, les centres de services scolaires consultent les syndicats locaux concernant les plans d'effectif 2020-2021. Quelques directions ont en effet choisi de couper des postes d'AVSEC, évoquant entre autres les modifications à la LIP. Les AVSEC concernés sont au fait de la situation; nous souhaitons vous rassurer : dans la majorité des milieux, il n'y a pas de coupes.

La FPPE et les syndicats concernés sont donc actifs pour trouver des solutions. Nombreux sont les arguments qui justifient le maintien du SASEC et qui sont présentés dans les comités de relations de travail, dont :

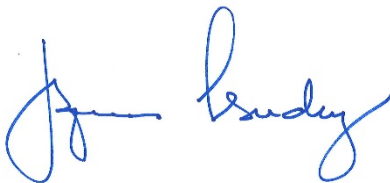
- Le maintien de l'obligation légale d'offrir le service (art. 1 de la LIP) parce qu'il est prévu au Régime pédagogique (art. 4-5);
- Le maintien du financement pour le SASEC (mesure 15001, volet 5 des règles budgétaires).

La FPPE a aussi rencontré le Ministère avec l'APAVECQ le 24 avril. Nous avons entre autres demandé que le Ministre Roberge manifeste son appui au SASEC et que le cadre ministériel soit mis à jour. La volonté du Ministre de modifier le titre d'emploi est encore à clarifier, cependant, avec l'APAVECQ, nous souhaitons également contribuer à la modification du titre et à la redéfinition de la mission du service.

Vous avez d'ailleurs été interpellés cet automne par des sondages portant notamment sur un éventuel changement de titre d'emploi par l'APAVECQ, le SPPLRN et la FPPE. Si aucune des propositions ne fait consensus, les résultats du sondage nous permettent de mieux comprendre votre réalité professionnelle et d'être bien outillés pour vous défendre. Si vous ne l'avez pas encore consulté, nous vous invitons à lire le [Rapport présentant les résultats du sondage](#) disponible en ligne depuis le 13 mars dernier.

Enfin, nous considérons que votre rôle est plus important que jamais dans le contexte de crise et d'insécurité que nous vivons avec le COVID-19. Vous pouvez aider à accueillir les élèves dans la bienveillance et apaiser celles et ceux qui vivront de l'anxiété ou un sentiment de deuil ou celles et ceux qui ont besoin d'être écoutés. L'animation d'activités visant à mobiliser l'énergie des élèves et d'activités rassembleuses visant à recréer des liens sera très importante dans les prochains mois et les prochaines années.

Tout comme les élèves, la FPPE aura assurément besoin de votre participation dans les prochains mois pour rappeler l'importance du SASEC et assurer sa survie.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jacques Landry'.

Jacques Landry,
Président FPPE(CSQ)